

Stage fédéral de haut niveau en montagne

(SFA4)

Saison été 2012 : Alpinisme en autonomie

Nouveau



Définition

Les stages de haut niveau en montagne sont des stages fédéraux organisés dans les Alpes pour des stagiaires disposant d'un niveau technique confirmé ; ce niveau implique la capacité d'évoluer en totale autonomie et dans des conditions sécuritaires correctes.



Objectif

Le stage fédéral de haut niveau vise à permettre aux stagiaires d'approcher le terrain de la haute montagne de manière autonome, tant dans des courses de neige et de glace que dans des courses mixtes ou purement rocheuses, tout en bénéficiant d'un encadrement minimal et d'une évaluation de leur niveau technique en début de stage. Le niveau technique requis est celui de courses de difficulté D au minimum.

La préparation et la réalisation des courses sont laissées à l'appréciation des stagiaires eux-mêmes, ainsi que le choix de leurs compagnons de cordée, sous les conseils avisés du chef de stage, guide de haute montagne présent chaque jour au lieu d'hébergement.

Le stage vise, d'autre part, à faciliter l'accès à la haute montagne en contribuant à réduire sensiblement le coût des prestations (hébergement, refuges, encadrement, remontées mécaniques, matériel) grâce à une dotation spécifique de la fédération.

Stage fédéral de haut niveau en montagne

Saison été 2012 : Alpinisme en autonomie

Club Alpin Belge

Avenue Albert 1^{er}, 129 – 5000 Namur

081/ 23 43 20

www.clubalpin.be



Lieu

Massif du Mont-Blanc, Les Houches, gîte 'Le Cottage' (sortie du village en direction de Chamonix).

Le Cottage

88 rue du Cottage

74310 Les Houches

Tel : +33(0) 4 50 54 51 57

Fax : +33(0) 4 50 54 55 58

asbl.lecottage@hotmail.fr



Calendrier

Du samedi 21 juillet 2012 au mercredi 1^{er} août 2012, soit 10 jours pleins obligatoires (incluant durant les 3 premiers jours, 3 sorties d'évaluation par le guide chef de stage : sortie glace, sortie rocher, sortie neige). L'arrivée au gîte doit obligatoirement être prévue le samedi 21 juillet avant 18h (une réunion de première rencontre est organisée à 19h00).

Stage fédéral de haut niveau en montagne

Saison été 2012 : Alpinisme en autonomie

Club Alpin Belge

Avenue Albert 1^{er}, 129 – 5000 Namur

081/ 23 43 20

www.clubalpin.be



Coût

Non encore communiqué



Conditions d'accès

Les inscriptions se font auprès de la fédération du Club Alpin Belge sur présentation d'une liste de courses jugée acceptable par la direction sportive et/ou sur présentation du carnet de progression individuelle attestant la capacité de son titulaire de progresser en totale autonomie en haute montagne dans des courses de niveau D minimum. Cette acceptation n'engage pas la responsabilité de la fédération.



Inscriptions

Le stagiaire introduit sa demande de participation auprès du secrétariat de la fédération du CAB, soit par formulaire informatisé, soit par formulaire papier (ci-dessous), accompagnée d'une liste de courses comprenant des sorties en autonomie en neige, glace et rocher spécifiant la place occupée dans la cordée pour chacune des courses et mentionnant la date de réalisation. Aucune inscription par téléphone n'est acceptée.

Après acceptation du palmarès de courses et discussions éventuelles avec le stagiaire, il lui est demandé instamment de payer le montant intégral du stage **au plus tard 2 mois avant le premier jour de l'activité.**

Tout paiement effectué après la date du 20 mai 2012 ne sera plus pris en considération.

Voir les conditions d'inscriptions ci-après : [cliquez ici](#)



Encadrement

Le stage fédéral de haut niveau en alpinisme implique l'acceptation d'un niveau de risque élevé du fait que les sorties en montagne ne sont pas accompagnées : il s'agit d'un stage d'autonomie dans lequel les stagiaires déclarent être aptes à progresser seuls (en cordées de deux minimum) sans l'assistance permanente d'un moniteur ou d'un guide.

Néanmoins, comme dans tout stage fédéral, un encadrement adapté est assuré. Dans le stage de haut niveau, celui-ci est assuré par la présence d'un chef de stage, coordinateur de courses, chargé d'évaluer le niveau technique de chaque stagiaire en début de stage et de les conseiller dans leurs choix de sorties en haute montagne.

Cet encadrement implique l'acceptation :

- 1- de participer à trois sorties préliminaires, en début de stage, dans les disciplines de neige, glace et rocher à un niveau de difficulté élevé (minimum D), au cours desquelles le niveau technique de chaque participant sera évalué par le guide chef de stage. Si le niveau observé ne correspond manifestement pas à celui qui est exigé, le chef de stage se réserve le droit de refuser l'accès au stage au stagiaire. Les conseils du chef de stage (ou de ses assistants) seront dispensés en fonction de l'appréciation que celui-ci aura faite à l'égard de chaque participant avant toute sortie autonome en montagne ;

Stage fédéral de haut niveau en montagne

Saison été 2012 : Alpinisme en autonomie

Club Alpin Belge

Avenue Albert 1^{er}, 129 – 5000 Namur

081/ 23 43 20

www.clubalpin.be

- 2- de préparer ses sorties en montagne en bénéficiant des conseils avisés des professionnels présents pendant toute la durée du stage, en soirée (briefing de course) et en leur communiquant ses impressions au retour devant ces mêmes professionnels (débriefing de course) ;
- 3- d'inscrire préalablement à toute sortie en montagne, dans le carnet de courses du stage, l'indication de la course envisagée, de sa date précise, du lieu de départ (refuge ou bivouac le cas échéant), de l'itinéraire prévu, du nom des membres de la cordée, et de la date prévue de retour au gîte ;
- 4- de demeurer dix jours pleins sur place au gîte Le Cottage et, le cas échéant, de participer aux séances de préparation organisées par le guide chef de stage. Aucun hébergement en dehors du gîte n'est accepté (sauf pour des raisons liées au choix des courses).

Les stagiaires sont libres, pour le reste, d'organiser leur séjour pour autant qu'ils acceptent l'hébergement au gîte Le Cottage pendant toute la durée du stage. Ils peuvent choisir, dans la mesure des disponibilités, la formule pension complète ou demi-pension. Il n'y a pas de coordinateur permanent pendant la durée du stage, les stagiaires étant par conséquent autonomes également dans leurs déplacements et dans l'organisation de leurs sorties.



Matériel requis :

Chaque participant s'engage à disposer de son matériel et équipement propre, adapté aux courses qu'il envisage et aux conditions spécifiques de chacune de ses sorties, qu'elles soient de neige, de glace ou rocheuses.

Les stagiaires sont responsables de leur matériel et de leur équipement.



Conditions générales

- 1) Conditions d'inscription au stage fédéral de haut niveau :
 - a) être membre du CAB ;
 - b) être en ordre de cotisation pour l'année en cours au moment de l'inscription ;
 - c) utiliser le formulaire d'inscription du site web de la Fédération (www.clubalpin.be). A défaut, une inscription peut encore se faire par formulaire papier (ci-dessous) envoyé au secrétariat de la Fédération;
 - d) payer les frais de stage par virement bancaire sur le compte de la Fédération, conformément aux conditions de paiement.

Toute inscription ne sera considérée comme valide qu'à la réception du paiement correspondant au montant de la participation aux frais relative au stage choisi.

- 2) Conditions de paiement

Le paiement intégral de la participation aux frais du stage fédéral sera effectué **au plus tard 2 mois avant le premier jour de l'activité, soit le 20 mai au plus tard.**

- 3) Annulation/Remboursement

- a) *Définition du cas de force majeure*

La force majeure sera constituée des cas suivants :

- décès d'un membre de la famille au 1^{er} degré ;
- accident ou maladie.

Stage fédéral de haut niveau en montagne

Saison été 2012 : Alpinisme en autonomie

Club Alpin Belge

Avenue Albert 1^{er}, 129 – 5000 Namur

081/ 23 43 20

www.clubalpin.be

Pour que le cas de force majeure soit reconnu, le participant qui se désiste devra produire un justificatif (acte de décès, certificat).

b) Annulation du stage du fait de la Fédération

La Fédération rembourse l'intégralité de la participation aux frais du stage lorsqu'il est annulé de son fait. Les causes d'annulation par la Fédération sont :

- nombre insuffisant de participants ;
- autres raisons empêchant le bon déroulement du stage comme, par exemple, le niveau technique d'un participant jugé insuffisant par le chef de stage, équipe d'encadrement en indisponibilité, conditions météorologiques très défavorables empêchant la réalisation de toute sortie en haute montagne (une participation équivalent à la moitié du coût du stage sera néanmoins demandée dans ce cas).

c) Annulation du stage du fait du participant (désistement)

- En cas de force majeure telle que définie ci-dessus, l'intégralité de la participation aux frais est remboursée au participant par la Fédération, pour autant que celui-ci lui ait fourni un justificatif adéquat.
- En cas de désistement hors force majeure jusqu'à 1 mois avant le début du stage, le remboursement de la participation aux frais sera effectué moyennant déduction des frais administratifs fixés à 20% du coût total du stage.
- En cas de désistement hors force majeure à moins de trente jours du début du stage, aucun remboursement ne sera effectué.

4) Nombre de participants

La Fédération fixe, pour chacun des stages proposés, un nombre minimal et maximal de participants ; ce nombre est fonction des conditions sécuritaires et du coût réel de la prestation. Les participants seront avertis 1 mois à l'avance de l'annulation éventuelle d'un stage du fait d'un nombre insuffisant de candidats.

5) Participation aux frais

a) D'une manière générale, la participation aux frais des stages organisés par la Fédération comprend l'encadrement technique, sauf précisions complémentaires indiquées dans le programme.

b) Définition de l'encadreur : l'encadreur est la personne qui encadre les participants qui se sont inscrits au stage pour lequel les compétences de l'encadreur ont été engagées par la Fédération. Il peut s'agir :

- d'un moniteur breveté Adeps dans l'une des disciplines relatives à l'objet du Club Alpin Belge : escalade, alpinisme, randonnée, ski-alpinisme, cascade de glace, ... ;
- d'un guide ;
- d'un accompagnateur de moyenne montagne ;
- d'un guide-nature.

c) Définition du chef de stage : la personne désignée expressément par la fédération par convention pour superviser le stage et évaluer les stagiaires ; le chef de stage a autorité sur tout le personnel technique encadrant. Dans le cas d'un stage de haut niveau, il n'est pas responsable du préjudice éventuel subi par un stagiaire des suites d'un accident ou d'un incident en haute montagne.

6) Respect du programme de stage

a) Le participant qui s'est inscrit à/aux stage(s) organisé(s) par la Fédération accepte les risques inhérents aux conditions météorologiques. Pour sa part et dans ce cas, l'encadreur tentera au mieux de remplacer l'activité prévue par une autre de nature équivalente.

b) Le participant s'engage à respecter les consignes fournies par l'encadreur. Si le participant ne respecte pas ces consignes et met en danger les autres participants, le moniteur encadrant se réserve le droit d'exclure le participant pris en défaut.

Stage fédéral de haut niveau en montagne

Saison été 2012 : Alpinisme en autonomie

Club Alpin Belge

Avenue Albert 1^{er}, 129 – 5000 Namur

081/ 23 43 20

www.clubalpin.be

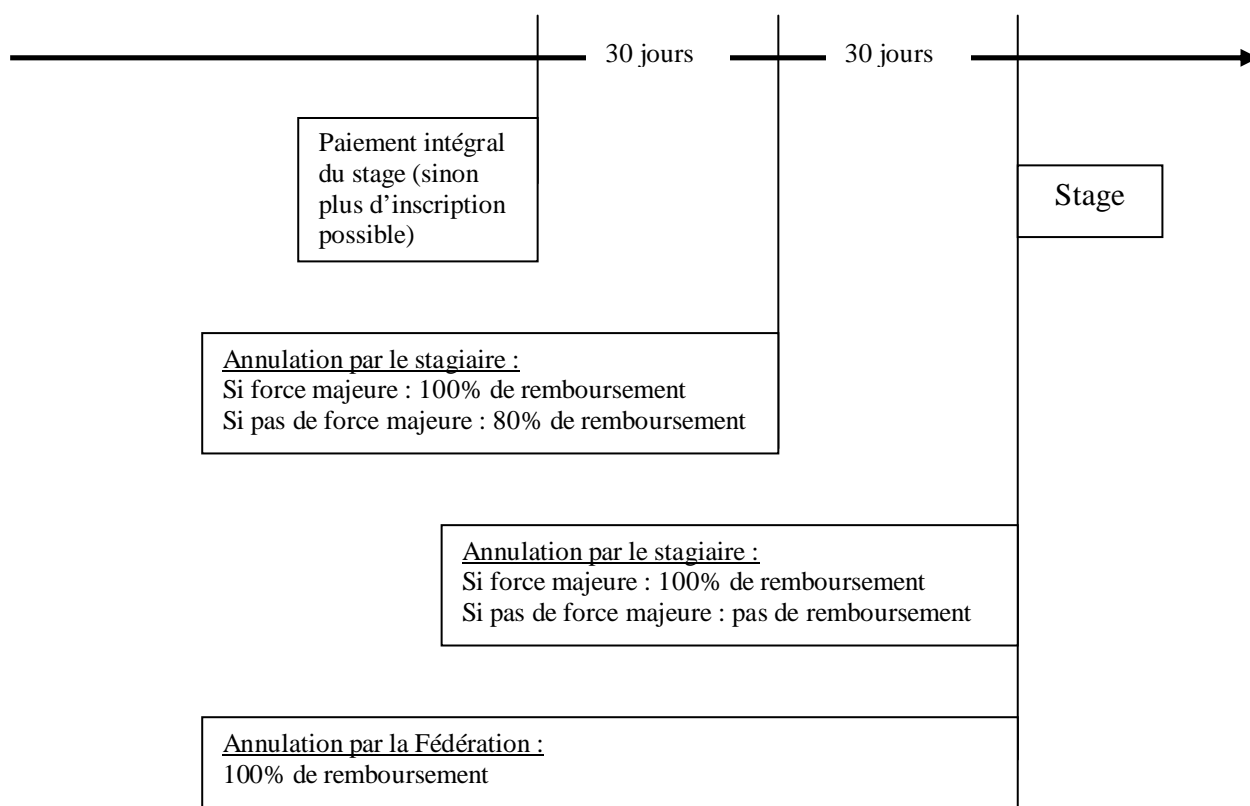
- c) Lorsque le participant est exclu pour mise en danger, il ne peut réclamer ni remboursement ni indemnités d'aucune sorte.

7) Assurances

- a) Le membre en ordre de cotisation pour l'année en cours qui participe à un/des stage(s) organisé(s) par la Fédération bénéficie, par le paiement de sa cotisation :
- d'une assurance en responsabilité civile ;
 - d'une assurance individuelle accident.
- Pour connaître les conditions de l'assurance RC et l'assurance individuelle accident, se référer aux documents mis à disposition sur le site de la Fédération :
- <http://www.clubalpin.be/sites/default/files/assurancemembres.pdf> ou s'adresser à son secrétariat : 081/23.43.20.
- b) La Fédération ne couvre pas le rapatriement. Il appartient au participant de prévoir une assurance rapatriement personnelle.
- c) La Fédération ne couvre pas l'assurance annulation ; il est fortement recommandé au participant de souscrire à une assurance annulation personnelle.
- d) L'inscription à un/des stages(s) organisé(s) par la Fédération n'inclut pas d'assurance complémentaire.

8) Responsabilité

- a) La Fédération ne peut être tenue pour responsable des dégâts et/ou pertes de matériel personnel (appareils photos, gsm, caméra, matériel technique de montagne et/ou d'escalade, ...) lors des stages qu'elle organise.
- b) Le participant à un/des stages(s) organisés par la Fédération ne pourra réclamer aucun remboursement ni indemnité en cas de dégâts et/ou perte de son matériel personnel.
- c) Le stagiaire qui aurait perdu un matériel prêté par la Fédération est tenu de le rembourser à la demande écrite de la direction.



Stage fédéral de haut niveau en montagne

Saison été 2012 : Alpinisme en autonomie
 Club Alpin Belge
 Avenue Albert 1^{er}, 129 – 5000 Namur
 081/ 23 43 20
www.clubalpin.be